



## Vente maison succession non terminée

Par **Aigsab**, le **05/05/2023** à **09:29**

Nous sommes en train de vendre 1 maison dans le cadre d'une succession non terminée... Le compromis a été signé et nous signons sous peu l'acte de vente... Nous avons demandé au notaire de percevoir chacun notre part de l'argent de cette vente même si la succession n'est pas terminée...

Or il ne nous a pas encore répondu... et nous avons l'impression qu'il n'y est pas favorable (manque à gagner pour lui ??)

Est-il en droit de refuser notre demande ? Et si il refuse, quels sont nos recours ? Existe-t-il un texte de loi qui soit en faveur de notre demande ?

Dans l'attente de votre réponse, nous vous remercions.

Par **Visiteur**, le **05/05/2023** à **09:32**

Bonjour,

Le notaire n'a pas de "manque à gagner"...

Il ne peut pas procéder au partage si vous n'avez pas tous accepté la succession et donné votre accord sur le partage.

Avez-vous en plus des taxes sur la plus-value immobilière ?